

Association Chartreuse Gaming

3, Rue des Ecrins

38380, Saint Laurent du Pont

Tél : +33 (0)6 42 33 41 06

contact@chartreuse-gaming.fr

Saint Laurent du Pont, le 19 août 2021

Objet : Protocole sanitaire du Chartreuse Esport Contest #5

Madame l'Adjointe au Sport et à l'Animation de Saint Laurent du Pont,

Monsieur le Maire de Saint Laurent du Pont,

Monsieur le Préfet de l'Isère,

L'association Chartreuse Gaming organise chaque année fin octobre un tournoi eSport (tournoi de jeux vidéo) nommé Chartreuse eSport Contest et rassemblant des joueurs de la France entière.

Grâce au soutien des collectivités territoriales, de partenaires du secteur privé et de ses 30 bénévoles, notre croissance est importante : d'un événement ayant réuni 25 joueurs en 2017, nous comptons cette année ouvrir nos portes à 218 joueurs sur 2 jours, les 23 et 24 octobre 2021 de 8h à 23h, dans la Salle des fêtes du Revol située 5 place du 10 Groupement, 38380 Saint Laurent du Pont.

Durant nos tournois, chaque joueur apporte son propre matériel et est installé sur une table. Le seul matériel en commun est celui des animations comme les casques de réalité virtuelle.

Les administrateurs des tournois sont eux installés sur une scène préalablement installée par les services techniques de la commune.

En considérant les derniers rapports et recommandations des ministères chargés de la santé et de la culture et de l'agence régionale de santé Auvergne Rhône Alpes,

En considérant la version du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 en vigueur au 14 août 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé,

L'association Chartreuse Gaming a statué le 14 août 2021 sur une poursuite de l'organisation du Chartreuse Esport Contest #5.

Notre objectif est de conserver la fibre de notre événement tout en garantissant la sécurité de tous. Les mesures suivantes constituent le protocole sanitaire que nous vous soumettons aujourd'hui et que suivra l'association pour l'organisation de son événement.

En amont de l'évènement :

1. Préférence pour les réunions à distance ;
2. Signature d'une charte de bonne pratique par les bénévoles ;
3. Ajout dans le règlement des tournois de l'obligation au respect du présent protocole sanitaire ;
4. Communication sur les mesures sanitaires ;
5. Communication pour favoriser les paiements par carte sans contact ;
6. Invitation aux participants à télécharger et activer TousAntiCovid ;
7. Réservation à distance et par équipe complète uniquement ;
8. Autorisation d'au maximum un seul joueur remplaçant par équipe ;
9. Autorisation d'un coach seulement pour les équipes pouvant justifier d'un statut semi-professionnel ou professionnel ;
10. Déclaration préalable des accompagnateurs (parents, tuteurs, et tout membre familial accompagnant) ;
11. Remboursement des frais d'inscription de l'équipe si l'un des joueurs développe des symptômes évocateurs de la Covid-19 et qu'un remplaçant ne peut être trouvé. Le joueur devra alors se justifier sous sept jours en fournissant les résultats d'un test RT-PCR au SARS-CoV-2 :
 - a. Positif si le test a été réalisé dans les sept jours précédant le début du tournoi ;
 - b. Positif ou négatif si le test a été réalisé moins de 48 heures avant le début du tournoi ;

Aménagement de la salle :

12. Disposition d'affiches rappelant les règles sanitaires à respecter ;
13. Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle et à la buvette ;
14. Mise à disposition de poubelles sans couvercle ou avec ouverture non manuelle à l'entrée et au niveau des sanitaires et de la buvette ;
15. Mise à disposition d'un rouleau de papier hygiénique à usage unique dans les sanitaires ;
16. Condamnation d'un urinoir sur deux dans les sanitaires (si moins d'un mètre entre les deux) ;
17. Condamnation des sanitaires de la buvette (initialement destinés aux bénévoles) ;
18. Nettoyage et désinfection des sanitaires les samedi et dimanche soir ;
19. Nettoyage et désinfection des tables les vendredi, samedi et dimanche soir ;
20. Limitation à une demi-jauge ;
21. Ventilation naturelle par ouverture des portes continuellement ou a minima trois fois par jour en fonction des conditions météorologiques ;
22. Espace moyen de minimum 3,4m² par personne ;
23. Communication pour favoriser les paiements par carte sans contact ;
24. Séparation des équipes d'au minimum 1m50 ;
25. Suppression de l'espace de diffusion de matchs en direct ;
26. Ouverture de l'évènement aux relations presse, aux personnalités politiques et aux partenaires de l'évènement sur présentation d'un pass sanitaire valide ;
27. Chaque microphone ne sera employé que par une seule personne sur la durée de l'évènement ;

Pendant l'évènement, pour les joueurs et accompagnateurs :

28. Obligation d'avoir un pass sanitaire valide pour entrer dans la salle ;
29. Port du masque obligatoire pour tous, même assis ;

30. Installation des équipes dès que possible à leur arrivée ;
31. Mise à disposition du placement des équipes dans la salle la veille de l'évènement ;
32. Maintien ouvert des portes intérieures afin d'éviter les zones de contact ;
33. Marquage au sol de distanciation sociale à l'entrée, à la buvette et aux animations ;
34. Mise en place d'un sens de circulation à l'entrée et à la sortie de la salle ;
35. Aucun stand d'animation sauf si amélioration notable des conditions sanitaires ;
36. Désinfection complète du matériel commun après chaque utilisation ;
37. Interdiction de consommer debout à la buvette ;

Pendant l'évènement, pour tous les bénévoles :

38. Obligation d'avoir un pass sanitaire valide pour entrer dans la salle ;
39. Port de masques à usage unique obligatoire en continu avec changement toutes les 4 heures, à l'exception des commentateurs en position assise (ces derniers sont alors placés dans un espace clos) ;
40. Prescription d'un lavage des mains régulier ;

Pendant l'évènement, pour les bénévoles à la buvette :

41. Lavage régulier des mains avec la mise à disposition de savon ;

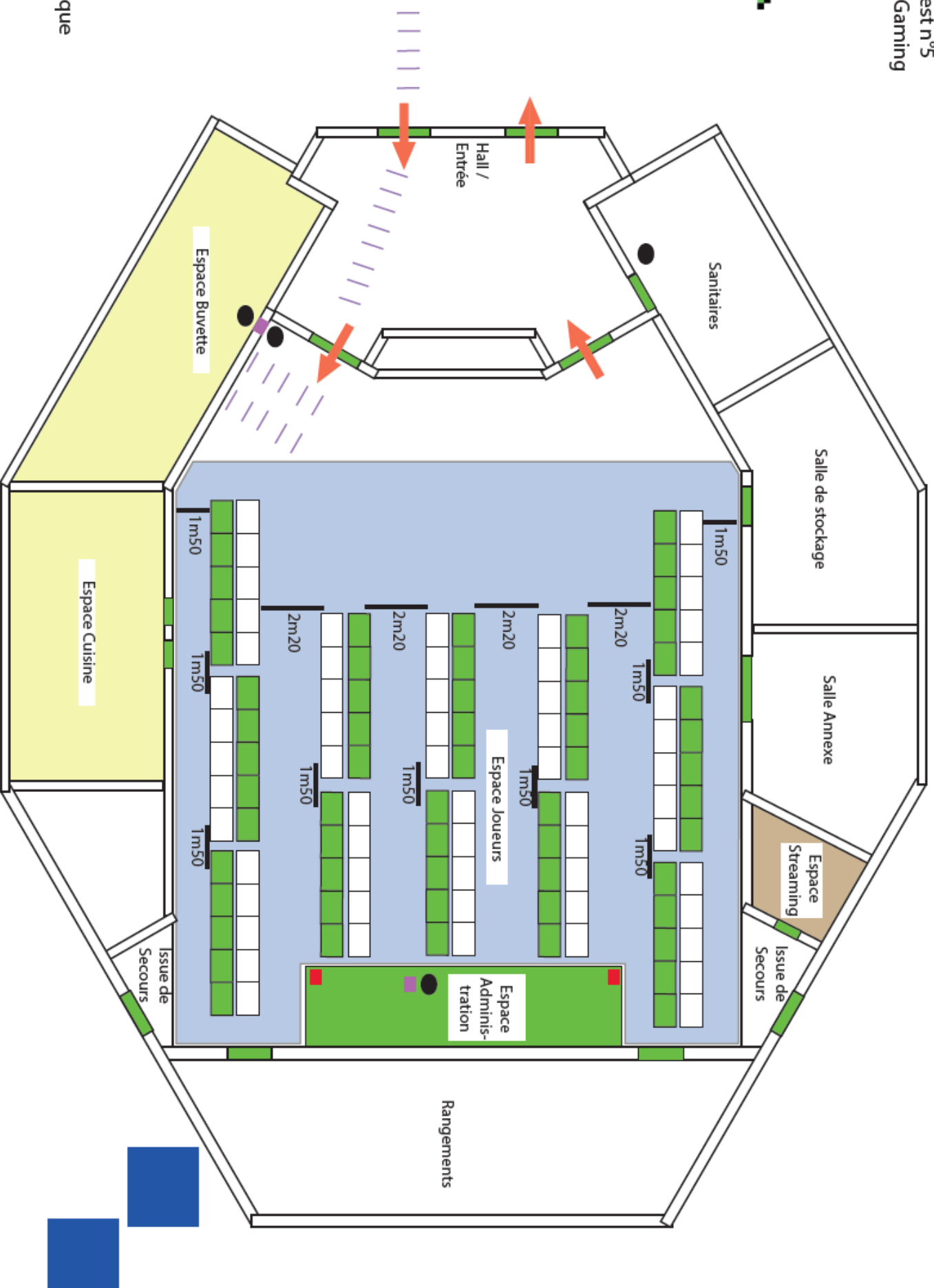
Vous trouverez ci-joint les plans d'implantation pour le samedi 23 et le dimanche 24 octobre.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

M. Louis GRILLOT, Président Le A	M. Tom HUMEAU, Trésorier Le A
M. Vincent TESSIER, Secrétaire Le A	

Implantation de la salle du Revol :
Samedi 23 Octobre 2021

Chartreuse Esport Contest n°5
Association Chartreuse Gaming



■ : Antenne

■ : Enceinte

■ : Gel HydroAlcoolique

● : Poubelle

— : Marquage pour
distanciation

